

**PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL**
Mardi 8 octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Absent
15	12	2	1

Les conseillers municipaux de Mens régulièrement convoqués en date du 3 octobre 2024 se sont réunis en mairie salle du conseil municipal, le 8 octobre 2024 à dix-huit heures trente, sous la présidence de M. SUZZARINI Pierre, Maire de Mens. Etaient présents SUZZARINI Pierre, LORENZI Florence, BARBE Gilles, STREIT Françoise, GAVILLON Dominique, DIDIER Claude, DOLCI Marc, MONTAGNON Danielle, Gérard CHEVALLY, GOUTEL Jean-Louis, CHEVALIER Bernard, MENVIELLE-CHABERT Véronique. Excusés : GARAYT Myriam donne pouvoir à DIDIER Claude ; VERNAY Gentiane donne pouvoir à LORENZI Florence. Absente : CHABERT Emma. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales. Le Maire ayant

ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, Florence LORENZI est désignée pour remplir cette fonction. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer et ouvre la séance à 18H53 et annonce l'ordre du jour.

En préambule de la séance une présentation de l'avancée des travaux de révision du Site Patrimonial Remarquable a été faite par les bureaux d'étude mandaté.

DEL 2024-10-01 - adoption du RPQSP d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement Collectif 2023

Suite à la présentation de la synthèse du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif et sur proposition du M. Le Maire, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2023 ; d'indiquer que ce dernier sera transmis aux services préfectoraux et mis à disposition du public ; de prendre acte du plan d'actions eau et assainissement collectif pour l'année 2025. Le RPQS présente en substance le constat suivant :

- La ressource baisse en effet mais la population semble de plus en plus sensibilisée et consomme moins d'eau alors que le nombre d'abonnés a augmenté ; le prix augmente pour rendre plus vertueuse la gestion d'eau domestique. La commune assume cette chute des recettes et assume la programmation de nouveaux travaux, nécessaires sur les captages et les réservoirs.
- Une baisse de quasi 20% de prélèvement ainsi, le rendement de la commune se rapproche de celui d'autres communes de même configuration.
- En moyenne la station présente un très bon rendement ; la problématique de de phosphore est connue depuis la création de la station et cela ne pose pas de problème sanitaire.

Il est préconisé de positionner des compteurs de sortie pour évaluer la différence entre le réseau entrant et les eaux d'assainissement.

DEL 2024-10-02 - LOGEMENT : Approbation du montant du loyer de l'appartement au-dessus de l'ancienne Trésorerie Publique

Dans l'attente de la mise en œuvre opérationnelle des travaux du futur Tiers Lieu qui sera aménagé dans le bâtiment de l'ancienne Trésorerie, le conseil municipal, après en avoir débattu en séance, décide à l'unanimité de remettre en location l'appartement au 1er étage sis 35 place de la Mairie pour offrir une solution pour l'hébergement d'urgence ou un bail précaire (pour ne pas retarder le démarrage des travaux) ; d'en valider le montant du loyer à 600 € TTC par mois dès le mois de novembre 2024 ; d'autoriser le Maire à conclure et signer un bail avec le locataire. Les modalités de désignation du locataire sont identiques à celles des autres demandes de logement communal : la demande sera étudiée au sein de la commission logement.

DEL 2024-10-03 - Attribution d'une subvention à l'association Mandalam Trièves

Sur le rapport de M. Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité : d'autoriser le Maire à accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 500€ à l'association Mandalam Trièves, à l'origine de l'organisation d'une conférence d'un représentant Muiscas, peuple indigène de Colombie, accueilli dans le cadre du travail communautaire sur le thème du Trièves territoire accueillant et de Quelle Foire 2024. Le représentant muiscas

était également présent sur le marché, lors du forum des associations et lors des activités éducatives dans la forêt communale.

DEL 2024-10-04 - Demande de domiciliation de l'association Amicale de Jiu-Jitsu Brésilien du Trièves

Après exposé du Maire, Le conseil municipal, décide à l'unanimité d'autoriser le maire à accepter de domicilier le siège social à la Mairie de Mens de l'association Amicale de Jiu-Jitsu Brésilien du Trièves, qui organise des activités ouvertes et conviviales dans le but de développer les liens sociaux entre les habitants du Trièves et de renforcer la confiance en soi par la découverte de sports de lutte et de self défense.

DEL 2024-10-05 - Demande de domiciliation de l'association Foot Loisir Trièves en salle

D'autoriser le maire à accepter de domicilier le siège social à la Mairie l'association Foot Loisir Trièves en salle qui a pour objet de promouvoir et permettre la pratique loisir du foot en salle dans le Trièves (à Mens).

DEL 2024-10-06- Application des règles de publicité des actes pris par le Conseil Municipal et par le CCAS

Après avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité de conserver jusqu'à nouvel ordre de l'assemblée délibérante concernée le régime dématérialisé des actes administratifs émis par le Conseil Municipal et par le CCAS comme régime de publicité. Cependant Le Maire souhaite que soient maintenues les deux voies de publication des actes administratifs, ainsi, l'affichage papier sera maintenu dans la pratique.

Questions diverses :

P. Suzzarini annonce que le conseil municipal de novembre décalé au 20 novembre : spécial RH et budgétaire.

C. Didier : du 23 au 27 octobre : 6 étudiants de l'ENSAG (cf délibération 2024-09-05), seront accueillis en immersion ; ils rencontreront les membres des commissions, le personnel communal, les associations et autres structures. Ils seront logés dans l'appartement de l'ancienne Trésorerie. Puis ils reviendront jusqu'à la fin de leur année pour travailler sur la thématique de l'habitat à chaque fois s'ils le jugeront nécessaire, en autonomie. Il est souhaité que leur soit réservé un accueil privilégié lors de leur(s) sollicitation(s).

Samedi 26 octobre : présence de Terrains Vagues (cristée sur le marché) : collectif désigné pour animer un travail de sécurisation des entrées de bourg via des expressions artistiques.

4 novembre de 18h à 20h à l'espace culturel : réunion publique sur le PADD : atelier participatif sur la perspective des 12 ans à venir.

G. Barbe : une présentation du projet de la zone des Appreaux a été faite aux membres de la commission économie de Communauté de Communes. 3 dossiers de ZA étaient présentés sur le Trièves (demande de financement de l'étude pour Mens) ; le travail se poursuit avec la CCT.

Rénovation de la 2^{ème} tranche de l'éclairage public ; 3^{ème} tranche en 2025

12 octobre à 20h30 : projection d'un film à Clelles : « Tu nourriras le monde », en présence du réalisateur sur l'évolution de la Politique Agricole Commune depuis l'après-guerre.

Un vendeur d'huitres sera présent à Mens 1 jeudi sur 2.

JL Goutel : commission tourisme à Terre Vivante pour changer de modèle économique ; leur ressource propre en eau ne leur permet pas de se développer. Il conviendrait de les relier à un réseau collectif. Le maintien de l'OAP est en jeu si la ressource en eau n'est pas suffisante. **P. Suzzarini** : rappelle qu'il avait rencontré le directeur sur cette question de la ressource en eau et qu'il a été convenu qu'une réflexion vers une ressource propre est à engager.

Le Conseil est clos à 19h47

Le Maire,
Pierre SUZZARINI



Fait à Mens, le 16/10/2024
approuvé le 20/10/2024 en Conseil
La secrétaire de séance,
Florence LORENZI